Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID: 086-268600046-20231018-CS23XFINDL0068A-BF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 18 OCTOBRE 2023

n° 68

page 1/2

EXTRAIT:

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 17

PRESENTS (9):

Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, M. Penin, M. Bardet,

Mme Duffourc-Bazin, Mme Lalaque. Mme Leclerc

POUVOIRS (5): M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,

M. Melquiond, mandant, a pour mandataire M. Baudry,

Mme Roussenque, mandante, a pour mandataire Mme Phlipponneau, Mme Manson, mandante, a pour mandataire Mme Leclerc,

Mme Van Maercken, mandante, a pour mandataire Mme Lalaque.

EXCUSES (3): Mme Princet, Mme Bazin, M. Scaon.

RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD

Secteur: MOYENS DE GESTION - FINANCES

OBJET: Budget 2023: Décision Modificative pour le budget FOYERS

(DM 2-2023)

VU le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, et les articles L. 2121-34, L.2312-1, L. 2313-1 et L.1411-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 314-15,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 22,

VU la délibération n° 31 du 22 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023,

VU la délibération n° 52 du 20 juin 2023 relative au vote de la décision modificative n°1,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir des crédits complémentaires nécessaires à la régularisation d'amortissements sur exercices antérieurs,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

de modifier le Budget Primitif 2023 pour le Budget Foyers, selon le tableau ci-joint.

Les détails des modifications sont les suivants :

En fonctionnement, il est proposé :

En dépenses :

- de prévoir sur l'article 68112 « Dotations aux amortissements » une somme supplémentaire de 26 960,00 €,
- de diminuer l'article 6287 « Frais de remboursement » pour la somme de 26 960,00 €.

Soit un montant total de : 0 €

En investissement, il est proposé :

En dépenses :

 d'augmenter le compte 10682 « Réserves affectées à l'investissement » pour la somme de 26 960 €

Soit un montant total de : 26 960,00 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID: 086-268600046-20231018-CS23XFINDL0068A-BF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 18 OCTOBRE 2023 n° 68 page 2/2

En recettes:

- de prévoir sur l'article 28182 « Amortissement : matériel de transport » la somme de 25 420,00 €
- de prévoir sur l'article 28183 « Amortissement : matériel de bureau » la somme de 1 540,00 €.

Soit un montant total de : 26 960,00 €

Fait à Châtellerault, le 18 octobre 2023 La Vice-Présidente,

Vote : Adoptée à l'unanimité Françoise BRAUD